

Arcueil, le 2 octobre 2019

Le Directeur du service interacadémique
des examens et concours

à

N° de téléphone : 01 49 12 23 49
Email : didier.delannay@siec.education.fr
Affaire suivie par : Didier DELANNAY
Référence : DEP1/GG/PC/DD

Mesdames et Messieurs les chefs des divisions
examens et concours des rectorats de la zone Nord
Mesdames et Messieurs les Directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie

**Objet: Modalités d'inscription des candidats au
CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs (AVAE) – Session de juin 2020**

Pour l'organisation du CAP AVAE, la France est divisée en 2 zones :

- **NORD** :
départements 02, 08, 10, 14, 16, 17, 18, 21, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 51,
52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 68, 70, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 85, 86, 88, 89, 90,
91, 92, 93, 94, 95 et départements d'outre-mer.
- **SUD** :
départements 01, 03, 04, 05, 06, 07, 09, 11, 12, 13, 15, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 30, 31, 32, 33,
34, 38, 39, 40, 42, 43, 46, 47, 48, 63, 64, 65, 66, 69, 71, 73, 74, 81, 82, 83, 84, 87.

Au sein du groupement d'académies de la zone nord, les modalités d'inscription à l'examen du CAP Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs - session 2020 sont les suivantes :

1. Procédure d'inscription

Les candidats scolaires et/ou individuels de la zone Nord s'inscrivent auprès du Service interacadémique des examens et concours (SIEC). À cet effet, les services des inscriptions de la zone Nord dirigent les candidats vers le serveur du SIEC :

- Via l'internet à l'adresse suivante : <http://ocean.siec.education.fr>
- Cliquer sur : **CAP Paris-Créteil-Versailles**
- **Inscription des candidats scolaires**
- Session 2020-06 – INSCRIPTIONS CAP A.V.A.E. NORD 2020-06
- Code d'identification : **091210SB**
- Mot de passe : **091210SB**

2. Période d'inscription

- L'inscription de tous les candidats se déroule
du jeudi 10 octobre à 10h au Mardi 12 novembre 2019 à 17h.

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- Relevé(s) de notes en cas de report et/ou bénéfices,
- Diplôme(s) en cas de dispense d'épreuves,
- Une photocopie, claire et lisible, recto et verso de la carte d'identité.

- **ATTENTION : Aucun chèque n'est à fournir.**

3. Confirmations d'inscription

Vous utiliserez le code d'identification comme code d'accès par défaut, en login et en mot de passe, lors de la première connexion.

C'est au candidat **d'éditer sa confirmations d'inscription**. Aucune inscription ne sera prise en compte à l'issue de la fermeture du serveur.

Il appartiendra au candidat inscrit de retourner au SIEC, **au plus tard le Mardi 19 novembre 2019**, sa confirmation d'inscription vérifiée, signée et accompagnée des pièces justificatives.

La confirmation, validée par la signature du candidat, a valeur **d'inscription définitive**. Par conséquent, aucune demande de modification ultérieure ne sera prise en compte.

Je vous prie de bien vouloir assurer la diffusion la plus large possible de cette information.

Je vous remercie, par avance, de votre précieuse collaboration.

Pour le Directeur, et par délégation,
la Chef de la Division de
l'enseignement professionnel,



Gaëlle GUIBERT

